



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-097**

**PARTICIPATION AU FONDS D'INTERVENTION DE BORDEAUX METROPOLE EN SOUTIEN DES COMMUNES SINISTREES - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 41**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Ghislaine BOUVIER, Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Jean Pierre BRASSEUR à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Samira EL KHADIR à Véronique KUHN, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

**EXCUSE : 1**

Mesdames, Messieurs : Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Alain CHARRIER**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les évènements climatiques qui ont eu lieu dans les nuits des 19, 20 et 21 juin dernier ont occasionné d'importants dégâts sur plusieurs communes de l'agglomération.

Par délibération en date du 24 juin 2022, Bordeaux Métropole a créé un fonds d'intervention en soutien des communes confrontées à ces intempéries.

Ce fonds, d'un montant initial d'un million d'euros, aura pour objet de répondre à deux nécessités :

- un besoin budgétaire de court terme pour permettre aux communes de faire face aux premières dépenses d'urgence qu'elles ont engagées.
- Accompagner les communes et leur territoire dans la reconstruction : bâtiments publics, activités économiques et agricoles, relogement des habitants. Ces aides seront attribuées en complément des dépenses prises en charge au titre des contrats d'assurances souscrits par les personnes morales et privées.

Sur le fondement de l'article L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, les communes, comme la ville de Mérignac, qui souhaitent manifester leur solidarité avec les villes sinistrées, peuvent abonder le fonds d'intervention métropolitain.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération de Bordeaux Métropole en date du 24 juin 2022 portant création d'un fonds d'intervention en soutien des communes confrontées à ces intempéries,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'abonder le fonds métropolitain d'intervention en soutien des communes confrontées aux intempéries des 19, 20 et 21 juin dernier, d'un montant de 20 000 euros et d'inscrire les crédits correspondants au compte 657351.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 juin 2022



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2022.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*